

**GRILLE HORAIRE – CINQUIÈME ANNÉE (2022-2023)**

NOM :	
PRÉNOM :	
CLASSE EN 2021-2022 :	
LANGUE MODERNE I :	Néerlandais* - Anglais* (* = encerclez votre choix)

FORMATION COMMUNE	
Religion	2
Français	4
Mathématique	4
Formation géographique et sociale	2
Formation historique	2
Sciences	3
Education physique	2
Langue moderne I	2
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>

**FORMATION À COMBINAISONS D'OPTIONS :** (\* = encerclez votre choix)

<b>Langue moderne I (Néerlandais * – Anglais *)</b> + 2				.....
<b>Langue moderne II (OBS)</b> (Néerlandais * – Anglais * – <del>Allemand *</del> ) + 4			<b>Latin (OBS)</b> +4	.....
	<b>Sciences Sociales (OBS)</b> + 4	<b>Mathématique 6 (OBS)</b> + 2		.....
<b>AC Langue mod. III</b> <b>Espagnol + 2</b>		<b>AC Mathématique 8</b> + 2	<b>AC Education Physique : Sports</b> + 2	.....
<b>Grec (OBS) + 2</b> (uniquement avec Latin)	<b>AC Expression Théâtrale</b> + 2	<b>AC Labo (pour Sciences 6)</b> + 1	<b>AC Biologie</b> + 2	.....
		<b>Sciences 6 (OBS)</b> + 3	<b>AC Communications et relations</b> + 2	.....
<b>Histoire 4 (OBS)</b> + 2				.....

- En fonction des choix posés, toutes les combinaisons d'options ne sont pas possibles.
- L'organisation d'une option est fonction du nombre d'élèves ayant fait choix de cette option. Si une option devait ne pas être organisée, les élèves ayant fait choix de cette option seront invités à en choisir une autre.

<b>TOTAL GÉNÉRAL :</b>	21 + ..... = ..... périodes	<i>(min. 28 p. et max. 35 p.)</i>
------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

<b>Date</b>	<b>Signature de l'élève</b>	<b>Signature d'un responsable</b>
.....	.....	.....
<b>Conseil d'orientation du Conseil de classe</b>		
.....		
.....		

- Tout élève, qui aurait l'intention de quitter le collège au terme de l'année scolaire, est néanmoins tenu d'effectuer un choix, et ce, pour aider le travail de réorientation du conseil de délibération. Il lui est demandé de marquer d'une croix la case suivante : O

INFORMATIONS A RENVoyer VIA KONECTO

**GRILLE HORAIRE – CINQUIÈME ANNÉE (2022-2023)****Concernant le choix des options :**

- La grille horaire doit comporter **28 périodes** hebdomadaires au minimum. Mais au Collège Saint-Roch, il est vivement conseillé un horaire minimum de 30 périodes hebdomadaire.
- La grille horaire doit comporter **32 périodes** hebdomadaires au maximum.
- Cependant, ce maximum peut être porté à **34 périodes** pour les élèves qui suivent soit :
  - 2 cours de langues modernes à 4 périodes ;
  - 1 cours de latin + 1 cours de langue moderne à 4 périodes ;
  - 1 cours de mathématique à 8 périodes.
- Cependant, ce maximum peut être porté à **35 périodes** pour les élèves qui suivent 1 cours de sciences générales à 7 périodes (Sciences 6 + 1 H de labo) ;
- Toute grille doit comporter un cours de langue moderne à 4 périodes hebdomadaires. Le cours de langue moderne I 4h./sem. (**uniquement Néerlandais**) ne peut être abandonné que sur avis favorable du Conseil de classe et uniquement si l'élève suit une autre langue moderne II (Anglais ou Allemand) à 4 périodes hebdomadaires. Dès lors, le cours de langue moderne I ne peut être suivi à raison de 2 périodes que par les élèves qui suivent un autre cours de langue moderne à 4 périodes hebdomadaires.
- Toute grille doit comporter la formation commune obligatoire, un cours de langue moderne à 4 périodes, un cours de mathématique à 4 ou 6 périodes (qui sera comptabilisée comme une première OBS) et **une seconde option de base simple** à 4 périodes hebdomadaires.
- Tous les élèves qui choisissent le cours de Sciences 6 H sont contraints de choisir également le cours d'AC Labo 1 H à **l'exception des élèves qui choisissent l'OBS Grec.**
- « Mathématique 8 » est une « Activité Complémentaire de Préparation aux Etudes Supérieures » à 2 périodes hebdomadaires. Elle ne peut s'ajouter que pour les élèves ayant fait le choix du cours de mathématique à 6 périodes hebdomadaires.
- « AC Biologie » est une activité complémentaire qui ne peut pas être choisie par les élèves qui optent pour le cours de sciences à 7 périodes hebdomadaires.
- Le choix des options de base simple est définitivement acquis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour la 5<sup>ème</sup> année et la 6<sup>ème</sup> année du 3<sup>ème</sup> degré.**
- On ne peut choisir deux cours figurant sur une même ligne horizontale.